

LE PARISIEN du 22/10/2018

Reste à charge zéro : les retraités vont payer le prix fort

Daniel Rosenwegort - Le 22 octobre 2018, 18h56 - MAJ : 22 octobre 2018, 20h38

Le ministère de la Santé assure que la réforme majeure sera indolore pour les assurés. Mais une étude prédit un gros coup de bambou pour... les retraités.

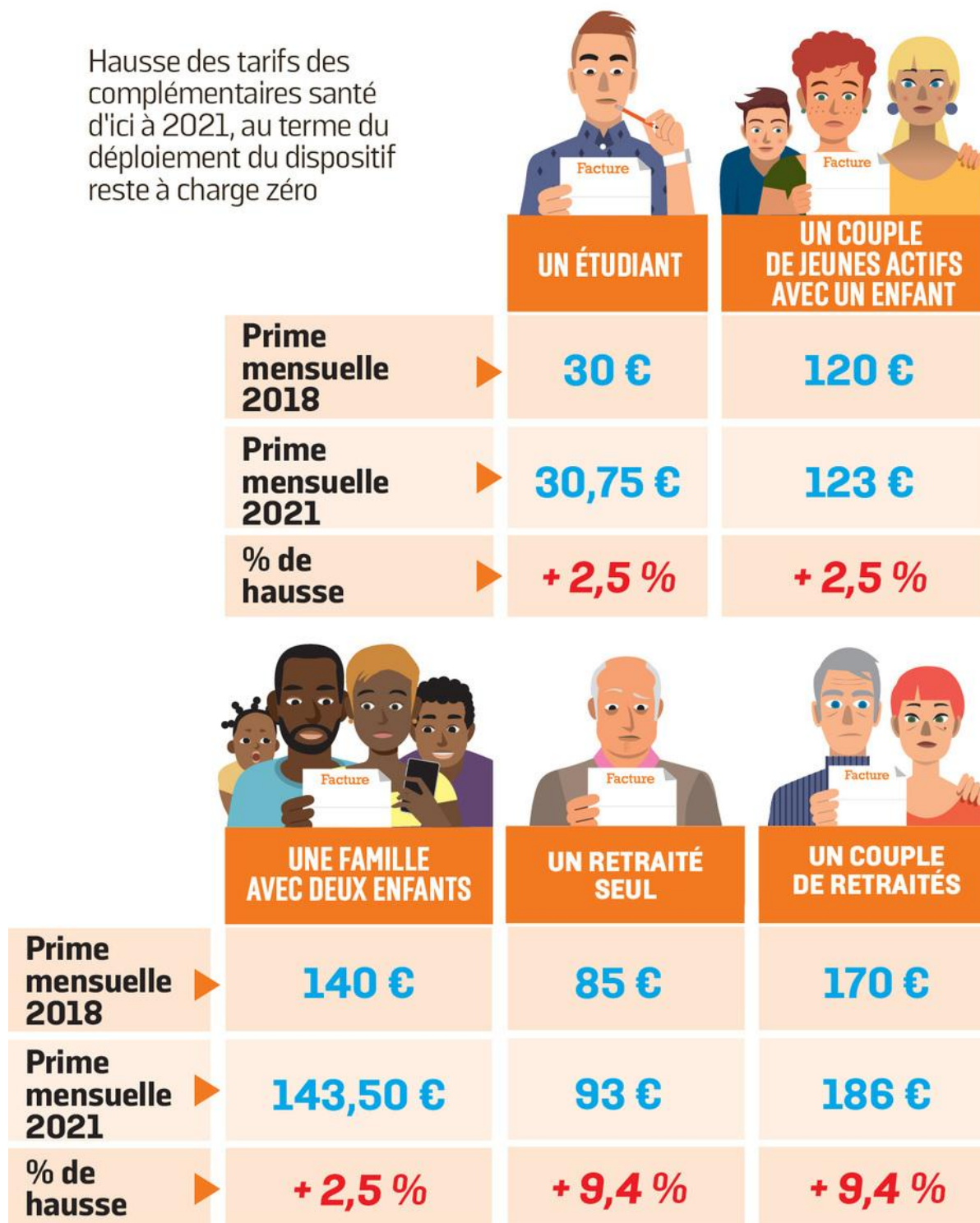
C'était l'un des promesses de campagne du candidat Macron. Dans le cadre du [projet de loi de financement de la Sécu](#), l'Assemblée nationale examine à partir du 23 octobre [la réforme du reste à charge zéro](#) grâce auquel certaines dépenses en dentaire, optique et prothèses auditives seront remboursées à 100 % et ce, sans hausse en principe des [tarifs des complémentaires santé](#).

Promesse « intenable », assure une étude du cabinet conseil en assurance santé [Santiane.fr](#), que nous publions en exclusivité, car les complémentaires santé affirment être obligées de répercuter sur leurs assurés tout ou partie des remboursements supplémentaires liés à la mesure. Santiane prédit même une hausse moyenne des tarifs des complémentaires de 6,8 % au terme des trois ans de déploiement du dispositif.

Basée sur la consommation de soins de 100 000 clients durant deux ans, l'étude se concentre sur les contrats individuels - 50 % du marché ! - dont bénéficient, entre autres, tous les retraités. Résultat : « Pour les seniors, gros consommateurs de soins dentaires et d'appareils auditifs, la hausse moyenne de cotisation sera de 9,3 %, résume le PDG de Santiane.fr, Pierre-Alain de Malleray. Pour les moins de 60 ans, l'impact sera limité à + 2,5 % ».

Une mauvaise nouvelle pour les seniors

Hausse des tarifs des complémentaires santé d'ici à 2021, au terme du déploiement du dispositif reste à charge zéro



LP/INFOGRAPHIE. SOURCE : SANTIANE.FR.

« Concrètement, précise Michael Trupin, directeur technique du groupe Santiane, un couple de retraités qui paye 170 euros par mois pour sa complémentaire santé individuelle verrait sa facture annuelle bondir de 192 euros. »

Avec l'objectif de faire passer de 30 à 50 % le taux de patients accédant aux prothèses auditives, la réforme devrait entraîner une hausse de 6,3 % du prix des contrats dédiés aux retraités. « On a aussi tablé sur une hausse des soins dentaires, précise Michael Trupin. Ils coûteront moins cher aux patients, il n'y a plus de raisons qu'ils y renoncent. » Quant à l'optique, si les fabricants vont bien être contraints de réduire leurs marges sur les modèles du panier du reste à charge zéro, Santiane estime qu'une partie des assurés préférera des lunettes de qualité supérieure.

Des contrats vont-ils disparaître ?

Cette prospection met aussi en lumière le devenir des contrats bas de gamme, car ils offrent souvent moins de garanties que le futur dispositif. « Soit il faudra leur ajouter des garanties coûteuses, soit ces contrats disparaîtront, analyse Pierre Alain-de Malleray. Dans les deux cas les seniors seront perdants. » Une nouvelle déconvenue en vue donc pour les retraités déjà mécontents de [la hausse de la CSG](#) et de la [future désindexation des pensions](#) sur l'inflation.

Santiane [n'est pas seule à prédire une hausse](#) tarifaire. Le cabinet Mercer, qui vient d'actualiser son étude sur les contrats collectifs, dédiés aux salariés d'entreprises, évoque « une hausse mécanique de 4,6 % sur les contrats entrée de gamme ».

Si ces prédictions se confirment, il se pourrait alors que les gens qui renonçaient auparavant aux soins à cause du reste à charge élevé, continuent de renoncer parce qu'ils ne pourront s'offrir une complémentaire, malgré les aides.

Un coût estimé à 1 milliard d'euros

Emmanuel Macron l'avait dit en juin : la réforme du reste à charge zéro, plébiscitée sur son principe, se fera « sans hausse du coût d'acquisition » (d'une complémentaire). Promesse réitérée le 15 octobre par la ministre de la Santé Agnès Buzyn devant les députés. Pour preuve, l'Assurance maladie fera un effort de 750 millions d'euros pour financer, aux côtés des complémentaires, le coût de la mesure, évalué à 1 milliard d'euros par an, en 2021.

Mutuelles, institutions de prévoyance et assureurs, ont estimé leur contribution entre 150 et 500 millions d'euros. Optimiste, Thierry Beaudet, président de la Mutualité française estime que « trop d'inconnues subsistent pour dire ce qu'il en coûtera. Et quel comportement auront les patients ? »

Délégué général du CTIP (institutions de prévoyance), Jean-Pierre Lacam sourit : « Je ne me hasarderai pas à promettre une stabilité des tarifs... » Et ce d'autant que « d'autres motifs de hausses se dessinent ». Indépendant de l'effet de la réforme du reste à charge zéro, les cotisations augmenteront en 2019 de 2,5 % du fait de l'envolée des dépenses liées au vieillissement, selon le comparateur Hyperassur. S'y ajoutera une taxe de 0,8 % qui ira à la rémunération des médecins...